



Bottens, le 20 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2020-09

relatif à la

Demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2020

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie les 9, 16 et 20 novembre 2020, afin de statuer sur l'objet en titre.

La Municipalité et le boursier communal M. Nicolas Salis, ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

- Nous relevons pour le compte 3532.314 « Immeuble des Placettes - Frais d'entretien », qu'un préavis aurait dû être présenté pour la mise en séparatif qui a engendré un dépassement de CHF 28'000.-. La Municipalité abonde dans notre sens.
- La Commission prend acte concernant les dépassements des autres comptes.

Nous réitérons notre souhait que le traitement de ces dépassements de budget soit clairement défini pour les années futures (préavis à présenter, pourcentage de dépassement plutôt que d'une limite, etc.). L'art. 10 du RCcom stipule « qu'il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil communal ». Or, nous constatons que certaines dépenses sont déjà engagées, alors qu'elles devraient être régies selon l'art. 11 « Dépenses imprévisibles et exceptionnelles ».

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2020-09 ;
- Considérant que ce point figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter ce préavis.

Les membres de la Commission des finances incorpore

David Bailly, Président

Patrick Oyon

Hervé Pittet

Michel Panchaud, Rapporteur